

Les investissements verts pour la croissance en Europe

La zone euro est enfermée dans une spirale baissière : les dettes publiques et privées pèsent sur le potentiel de croissance. Ainsi un plan européen pour soutenir la croissance devrait constituer un complément, et non pas un substitut, aux efforts actuels pour réduire les déficits. Mais un tel plan devrait donner lieu à des réformes structurelles et à des investissements, estime l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et DIW, auteurs d'une remarquable étude : *Green investments in a european growth package*.

C'est ainsi que les investissements verts amélioreraient la compétitivité européenne sur le long terme, tout en soutenant la croissance et la création d'emplois à court terme, en particulier au travers de l'effet multiplicateur des investissements dans l'efficacité énergétique.

Les bénéfices nets des investissements dans l'efficacité énergétique des bâtiments, dans la production d'énergie à faible consommation de carbone, dans les infrastructures énergétiques et les réseaux de transport représenteraient 55 milliards d'euros. Car le coût initial des investissements, qui est chiffré à 260 milliards d'euros, serait plus que compensé par des économies d'énergie qui sont évaluées à 315 milliards d'euros entre 2010 et 2050. En taux moyen annuel, l'investissement pour « décarbonner » l'économie de l'Europe et assurer sa sécurité énergétique représenterait 2% du Pib (2008).

Les investissements verts amélioreraient la balance commerciale européenne et contribueraient au rééquilibrage macro-économique entre le centre et la périphérie de la zone euro, souligne le rapport.

En 2010, les importations de pétrole de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal s'élevaient à 3,7%, 3,8% et 3,9% de leur PIB respectif, contre 2,6% en moyenne pour la zone euro.

Reste l'épineuse question du financement dans le contexte d'Etats déjà très endettés.

Le rapport tourne les projecteurs vers les banques publiques nationales ou européennes qui sont en mesure d'« attribuer aux banques privées des lignes de crédit pour des projets de petite taille ou des prêts concessionnels pour certains projets de grande ampleur et pour des technologies moins matures ».

Cette étude, véritable « texte de référence », est à consulter dans notre base « Ressources documentaires », rubrique Divers, Union européenne, documents, dossiers, études et analyses, Institut du développement durable et des relations internationales.